Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF **EB142/29**
Cent quarante-deuxième session **4 décembre 2017**
Point 5.5 de l'ordre du jour provisoire

Collaboration avec les acteurs non étatiques

Acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

Rapport du Directeur général

1. L'expression « relations officielles » désigne un privilège que le Conseil exécutif peut accorder à des organisations non gouvernementales, des associations professionnelles internationales ou des fondations philanthropiques qui ont collaboré et continuent de collaborer de manière durable et systématique au service des intérêts de l'Organisation. Les buts et activités de ces entités seront en harmonie avec l'esprit, les fins et les principes de la Constitution de l'OMS et contribueront de manière notable au progrès de la santé publique.[1]

2. Aux termes du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques,[2] les entités en relations officielles avec l'OMS sont des entités internationales de par leur composition et/ou leur champ d'action ; elles sont dotées d'une constitution ou d'un document fondamental analogue, d'un siège permanent, d'un organe directeur et d'une structure administrative ; elles sont inscrites au registre OMS des acteurs non étatiques, où elles mettent régulièrement à jour toutes les informations requises sur leur nature et leurs activités.

3. Les relations officielles reposent sur un plan triennal de collaboration avec l'OMS, élaboré et convenu conjointement par l'acteur non étatique et l'Organisation, structuré conformément au programme général de travail et au budget programme, et compatible avec le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Ces plans doivent être indépendants de tout intérêt de nature principalement commerciale ou lucrative.

4. Conformément au Cadre, le Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif, durant la session de janvier, est chargé de procéder à un examen des acteurs non étatiques en relations officielles et de faire des recommandations au Conseil concernant : les propositions relatives à l'admission d'acteurs non étatiques à des relations officielles ; l'examen du renouvellement des relations officielles ; les propositions de reports d'examens ; et les propositions relatives à la suspension ou à la cessation des relations officielles.

[1] Les règles et procédures générales régissant les relations officielles figurent aux paragraphes 50 à 66 du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques (document WHA69/2016/REC/1, annexe 5).

[2] Voir la résolution WHA69.10 (2016).

5. Pour aider le Conseil exécutif à s'acquitter de son mandat en matière de relations officielles, le Secrétariat a examiné les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques, ainsi que la situation des acteurs devant faire l'objet d'un examen triennal à la cent quarante-deuxième session du Conseil, afin de garantir que les critères et autres conditions sont appliqués conformément aux dispositions énoncées dans le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. À cet égard, une vérification diligente et une évaluation des risques ont été effectuées pour chaque acteur non étatique, et les données figurant dans le registre OMS des acteurs non étatiques, ainsi que les documents fournis à l'appui ont été vérifiés. En outre, les rapports sur la collaboration au cours des trois dernières années (2015-2017) ainsi que les plans de collaboration élaborés conjointement pour les trois années suivantes (2018-2020)[1] ont été examinés.

6. En appliquant le Cadre de collaboration, et en particulier le paragraphe 52, le Secrétariat a pris les mesures nécessaires et a élaboré un modèle en vue de l'établissement d'un rapport annuel succinct sur les progrès réalisés par chacun des acteurs non étatiques dans la mise en œuvre du plan de collaboration. Les acteurs non étatiques qui ont été passés en revue et admis à des relations officielles avec l'OMS lors de la cent quarantième session du Conseil exécutif ont été invités à parachever leur rapport annuel, lequel sera publié dans le registre des acteurs non étatiques avant la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé.

7. Conformément au paragraphe 13 du Cadre de collaboration, lors de la vérification diligente, l'OMS décidera quelles politiques et procédures de fonctionnement pour la collaboration (parmi les quatre suivantes : organisations non gouvernementales, secteur privé, fondations philanthropiques et établissements universitaires) s'appliqueront à chaque acteur non étatique, sans préjudice de son statut juridique. Les acteurs non étatiques concernés qui subissent « l'influence d'entités du secteur privé dans une mesure telle que l'acteur non étatique doit lui-même être considéré comme une entité du secteur privé » ont été invités à apporter des ajustements nécessaires à leurs politiques, gouvernance ou financement avant leur prochain examen triennal.

8. Sur la base des éléments présentés ci-dessus, le Conseil est invité à examiner les demandes d'admission à des relations officielles présentées par 12 acteurs non étatiques et à examiner, au titre de l'examen triennal, la collaboration avec 81 acteurs non étatiques en relations officielles.

Demandes d'admission à des relations officielles avec l'OMS

9. Conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, il appartient au Conseil exécutif de statuer sur l'admission d'organisations à des relations officielles avec l'OMS.[2]

10. Le Secrétariat a examiné les demandes d'admission à des relations officielles émanant d'acteurs non étatiques afin de garantir que les critères et autres conditions présentés dans le Cadre de collaboration, notamment la vérification diligente avec les acteurs non étatiques soient respectés. Suite à cet examen, les demandes des 12 entités suivantes ont été considérées par le Secrétariat comme remplissant les critères établis et sont ainsi présentées au Conseil pour examen : Association africaine des centrales d'achats de médicaments essentiels ; Bloomberg Family Foundation, Inc. ; Childhood Cancer International ; Internationale des services publics ; IOGT International ; KNCV Tuberculosis Foundation ; Médecins du monde ; Osteopathic International Alliance ; PATH ; Société internationale d'oncologie pédiatrique ; United States Pharmacopeia Convention et Wellcome Trust.

[1] Les acteurs non étatiques pour lesquels l'examen a été reporté à l'année suivante, conformément à la décision EB140(10) (2017), ont élaboré conjointement avec l'OMS un plan de collaboration pour la période 2018-2019.

[2] Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 54.

11. Ces 12 entités ont saisi leurs données dans le registre OMS des acteurs non étatiques. Un résumé, indiquant pour chaque entité présentant une demande les liens de collaboration avec l'OMS au cours des trois dernières années et la collaboration prévue pour les trois prochaines années, figure à l'annexe 1 du présent rapport.

A. Mesure proposée : prendre note des rapports et envisager l'admission à des relations officielles avec l'OMS de l'Association africaine des centrales d'achats de médicaments essentiels ; Bloomberg Family Foundation, Inc. ; Childhood Cancer International ; Internationale des services publics ; IOGT International ; KNCV Tuberculosis Foundation ; Médecins du monde ; Osteopathic International Alliance ; PATH ; Société internationale d'oncologie pédiatrique ; United States Pharmacopeia Convention et Wellcome Trust.

Examen triennal de la collaboration avec les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS

12. Conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, le Conseil exécutif, agissant par l'intermédiaire de son Comité du programme, du budget et de l'administration, passera en revue la collaboration avec chaque acteur non étatique en relations officielles tous les trois ans et décidera s'il est souhaitable de maintenir des relations officielles ou reportera sa décision à l'année suivante. L'examen par le Conseil s'étendra sur une période de trois ans, un tiers des entités en relations officielles étant passé en revue chaque année.[1]

13. Le Conseil pourra mettre fin aux relations officielles s'il estime qu'elles ne sont plus appropriées ou nécessaires compte tenu de l'évolution des programmes ou d'autres circonstances. De même, il peut suspendre les relations officielles ou y mettre fin si une organisation ne répond plus aux conditions qui s'appliquaient lors de l'établissement de telles relations, ne met pas à jour ses informations et ne rend pas compte de la collaboration dans le registre OMS des acteurs non étatiques, ou n'exécute pas sa part du programme de collaboration convenu.[2]

14. L'examen de la collaboration avec les acteurs non étatiques pendant la période 2015-2017 a porté sur 81 entités. Les 11 entités dont l'examen a été reporté suite à la décision du Conseil à sa cent quarantième session ont été inclues dans l'examen de ces 81 entités.[3] Le Secrétariat a procédé à une vérification diligente de ces entités, et a examiné la collaboration passée, les plans de collaboration proposés ainsi que les données actualisées du registre OMS des acteurs non étatiques. Les plans de collaboration proposés (pour la période 2018-2020)[4] sont disponibles dans le registre OMS des acteurs non étatiques.

15. Le Secrétariat propose le renouvellement des relations officielles de 66 des 81 acteurs non étatiques. L'évaluation du Secrétariat concernant la collaboration passée avec ceux-ci a permis de confirmer que les collaborations convenues ont été mises en œuvre, et des plans de collaboration ont été élaborés conjointement pour la période 2018-2020.[4] De plus, ces acteurs non étatiques ont rempli

[1] Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 64.

[2] Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 66.

[3] Dans sa décision EB140(10) (2017), le Conseil a reporté la décision concernant l'examen des relations avec 11 acteurs non étatiques à sa cent quarante-deuxième session.

[4] Les acteurs non étatiques pour lesquels l'examen a été reporté à l'année suivante, conformément à la décision EB140(10) (2017), ont élaboré conjointement avec l'OMS un plan de collaboration pour la période 2018-2019.

les critères d'éligibilité,[1] notamment concernant l'actualisation des données dans le registre OMS des acteurs non étatiques.

16. Une liste de 66 acteurs non étatiques pour lesquels le renouvellement des relations officielles peut être envisagé figure à l'annexe 2 du présent rapport.

B. Mesure proposée : prendre note des rapports, féliciter les 66 acteurs non étatiques énumérés à l'annexe 2 pour la contribution qu'ils continuent d'apporter à la réalisation des objectifs de l'OMS et renouveler leurs relations officielles avec l'OMS.

17. Sur la base de l'examen mené, et afin de ne pas compromettre la collaboration existante avec les acteurs non étatiques, le Secrétariat propose d'envisager de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil, en janvier 2019, la décision découlant de l'examen des entités suivantes.

18. **CBM.** Une évaluation de la collaboration entre l'OMS et CBM est actuellement en cours. Les résultats de l'évaluation permettront de redéfinir et de renforcer le plan de collaboration et les activités conjointes ayant trait à la vision. Le Secrétariat propose de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil la décision concernant l'examen de la collaboration avec CBM, en vue de garantir que la prochaine phase des travaux s'appuie sur l'évaluation.

19. **CropLife International.** Le Secrétariat propose de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil l'examen de la collaboration avec CropLife International afin d'accorder suffisamment de temps à cette entité pour clarifier ses positions et ses actions, ainsi que celles de ses membres eu égard aux activités de l'OMS.

20. **Association internationale du transport aérien.** Le Secrétariat propose de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil la décision concernant l'examen de la collaboration avec l'Association internationale du transport aérien, afin d'accorder suffisamment de temps pour étudier la possibilité d'élaborer un plan de collaboration mieux éclairé et axé davantage sur l'action, qui corresponde aux efforts en cours visant à mettre sur pied une initiative conjointe globale de l'OMS, de l'OACI et de l'Organisation mondiale du tourisme, en vue d'une collaboration à l'interface entre la santé publique mondiale, le transport aérien international et le tourisme mondial.

21. **Fondation internationale pour les yeux ; ORBIS International ; Organisation mondiale contre la cécité ; Union mondiale des aveugles et World Council of Optometry.** Afin de tirer parti de la prochaine phase des travaux et de veiller à ce que celle-ci s'inspire des conclusions du rapport de la World Vision actuellement en cours d'élaboration par l'OMS, le Secrétariat propose de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil la décision concernant l'examen de la collaboration avec ces cinq acteurs non étatiques.

22. **Association internationale pour l'étude de la douleur.** Le Secrétariat propose de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil la décision concernant l'examen de la collaboration avec l'Association internationale pour l'étude de la douleur, afin d'accorder suffisamment de temps pour étudier la possibilité d'élaborer un plan de collaboration plus complet. Les mouvements de personnel, tant à l'OMS qu'au sein de l'Association internationale pour l'étude de la douleur, ont eu une incidence sur la collaboration pendant la période considérée.

[1] Voir le document WHA69/2016/REC/1, annexe 5, paragraphe 51.

23. **Réseau international pour le traitement et la recherche contre le cancer.** Le Secrétariat propose de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil la décision concernant l'examen de la collaboration avec le Réseau international pour le traitement et la recherche contre le cancer, afin d'accorder suffisamment de temps pour étudier la possibilité d'élaborer un plan de collaboration plus complet. La restructuration du programme OMS de prise en charge des maladies non transmissibles, et notamment les mouvements de personnel, ont eu une incidence sur la collaboration pendant la période considérée.

24. **International Society of Physical and Rehabilitation Medicine.** Compte tenu de l'importance de la collaboration concernant la médecine physique et la réadaptation, et au vu des récents changements dans la direction de l'entité, le Secrétariat propose de reporter à la cent quarante-quatrième session du Conseil la décision concernant l'examen de la collaboration avec cette entité, afin d'accorder suffisamment de temps pour l'élaboration d'un plan de collaboration conjoint complet, lequel appuierait la nouvelle orientation stratégique de l'OMS en matière de réadaptation.

C. Mesure proposée : prendre note du rapport et envisager de reporter[1] à la cent quarante-quatrième session du Conseil la décision sur l'examen des acteurs non étatiques suivants : Association internationale du transport aérien ; Association internationale pour l'étude de la douleur ; CBM ; CropLife International ; Fondation internationale pour les yeux ; International Society of Physical and Rehabilitation Medicine ; ORBIS International ; Organisation mondiale contre la cécité ; Réseau international pour le traitement et la recherche contre le cancer ; Union mondiale des aveugles ; et World Council of Optometry.

25. Sur la base de l'examen mené, le Secrétariat propose d'envisager de mettre fin aux « relations officielles » avec les acteurs non étatiques suivants.

26. **Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques.** Bien que l'entité ait soutenu les activités de l'OMS par le passé, les possibilités de collaboration ont été limitées ces dernières années. Malgré les demandes répétées de l'OMS, le Centre n'a pas fourni la documentation nécessaire relative à l'examen, notamment le rapport sur la collaboration passée et/ou le plan de collaboration proposé pour la période 2018-2020.

27. **Fondation pour des outils diagnostiques nouveaux et novateurs.** Étant donné que les centres collaborateurs de l'OMS et les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS sont soumis à des règles et politiques différentes, mutuellement exclusives, et que la Fondation a été désignée comme centre collaborateur de l'OMS pour le renforcement des laboratoires et l'évaluation des technologies de diagnostic de la tuberculose pour la période 2014-2018, l'entité a informé le Secrétariat de son intention de ne pas soumettre de demande de renouvellement de ses relations officielles avec l'OMS. Le Secrétariat propose de mettre fin aux relations officielles avec la Fondation.

28. **Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales.** Conformément à la décision EB140(10) (2017) de reporter l'examen des relations avec cette entité, un plan de collaboration concret pour l'avenir n'a pas été élaboré. La collaboration entre l'OMS et l'entité semble avoir cessé. Le Secrétariat propose de mettre fin aux relations officielles avec l'entité.

[1] S'il est accordé, ce report n'aura pas d'incidence sur le cycle d'examen triennal. L'examen triennal de ces acteurs non étatiques aura lieu à la cent quarante-quatrième session du Conseil en janvier 2019.

29. **Rehabilitation International.** Conformément à la décision EB140(10) (2017) de reporter l'examen des relations avec Rehabilitation International et étant donné qu'aucun plan pour une collaboration future n'a été présenté, le Secrétariat propose de mettre fin aux relations officielles avec Rehabilitation International. Toutefois, l'OMS et Rehabilitation International envisageront des possibilités futures de renforcer leurs relations et d'envisager une collaboration future, au vu de la réunion organisée sur le thème « Réadaptation 2030 : un appel à l'action ».

D. Mesure proposée : le Conseil est invité à envisager de mettre fin aux relations avec les acteurs non étatiques suivants : Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques ; Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales ; Fondation pour des outils diagnostiques nouveaux et novateurs ; et Rehabilitation International.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

30. Le Conseil est invité à examiner le projet de décision suivant :

Le Conseil exécutif, ayant examiné le rapport sur les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS et notamment le passage en revue d'un tiers des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS,[1]

1) a décidé :

a) d'admettre à des relations officielles avec l'OMS les acteurs non étatiques suivants : Association africaine des centrales d'achats de médicaments essentiels ; Bloomberg Family Foundation, Inc. ; Childhood Cancer International ; Internationale des services publics ; IOGT International ; KNCV Tuberculosis Foundation ; Médecins du monde ; Osteopathic International Alliance ; PATH ; Société internationale d'oncologie pédiatrique ; United States Pharmacopeia Convention ; et Wellcome Trust.

b) de mettre fin aux relations officielles avec les acteurs non étatiques suivants : Centre européen d'écotoxicologie et de toxicologie des produits chimiques ; Fédération internationale des femmes de carrières libérales et commerciales ; Fondation pour des outils diagnostiques nouveaux et novateurs ; et Rehabilitation International ;

2) a pris note avec satisfaction de la collaboration avec l'OMS des 66 acteurs non étatiques énumérés à l'annexe 2 au document EB142/29, s'est félicité de l'intérêt que ceux-ci continuent de manifester pour l'action de l'OMS, et a décidé de maintenir les relations officielles entre eux et l'OMS ;

[1] Document EB142/29.

3) a pris note également du fait que des plans de collaboration doivent encore être convenus, et a décidé de reporter l'examen des relations avec l'Association internationale du transport aérien ; l'Association internationale pour l'étude de la douleur ; CBM ; CropLife International ; la Fondation internationale pour les yeux ; International Society of Physical and Rehabilitation Medicine ; ORBIS International ; l'Organisation mondiale contre la cécité ; le Réseau international pour le traitement et la recherche contre le cancer ; l'Union mondiale des aveugles ; et le World Council of Optometry à sa cent quarante-quatrième session, en janvier 2019, durant laquelle des rapports sur les plans de collaboration convenus ou sur l'état des relations devraient être présentés au Conseil.

ANNEXE 1

PROPOSITION DE DEMANDES D'ADMISSION D'ACTEURS NON ÉTATIQUES AUX RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'OMS

1. **Association africaine des centrales d'achats de médicaments essentiels.**[1] Il s'agit d'une organisation non gouvernementale créée en 2004 et dont le siège est à Ouagadougou. L'Association est dirigée par une assemblée générale composée des 22 membres de l'entité, à savoir des organismes nationaux d'achat de médicaments essentiels dans les Régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale. Elle est financée par des subventions octroyées par des organisations gouvernementales et intergouvernementales.

2. L'objectif de l'Association est d'améliorer l'accès à des médicaments essentiels et produits de santé de qualité garantie et d'un coût abordable au moyen de systèmes publics d'achat qui soient efficaces et viables. Grâce à la sensibilisation, elle renforce la position des organismes d'achat nationaux de médicaments essentiels au sein des systèmes pharmaceutiques publics. L'Association encourage la collaboration technique entre ses membres, notamment moyennant la mise en œuvre d'un mécanisme visant à réduire les ruptures de stock de médicaments et à partager les bonnes pratiques. En outre, elle mène des activités de renforcement des capacités principalement axées sur l'amélioration des systèmes d'assurance de la qualité. L'Association apporte également un soutien à la création d'organismes d'achat nationaux de médicaments essentiels dans les pays des Régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale où ceux-ci n'existent pas.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

3. La collaboration entre l'Association et l'OMS était axée sur l'amélioration des systèmes d'assurance de la qualité de 10 organismes d'achat nationaux en Afrique, conformément au système type d'assurance de la qualité de l'OMS pour les organismes d'achat. Sous la direction de l'OMS, l'Association a mené une évaluation de l'application du système type d'assurance de la qualité dans 10 organismes d'achat nationaux. Elle a également traduit en français l'outil d'autoévaluation pour le système type d'assurance de la qualité, à l'intention des utilisateurs francophones, et en collaboration avec l'OMS, a mis au point un programme de formation sur le système type adapté au contexte national. Cette collaboration a permis de former 20 pharmaciens responsables de l'assurance de la qualité issus des organismes d'achat nationaux. L'Association a diffusé à ses 22 membres les matériels de formation élaborés et a mené une évaluation finale de l'application du système type d'assurance de la qualité dans les pays ayant bénéficié de la formation.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[2]

4. L'Association et l'OMS continueront à collaborer afin de veiller à ce que les organismes d'achat nationaux s'approvisionnent en médicaments essentiels et produits de santé de qualité garantie et abordables dans les Régions de l'Afrique et de la Méditerranée orientale. En collaboration avec l'OMS, l'Association rendra les organismes d'achat nationaux plus performants en améliorant leurs

[1] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

systèmes d'assurance de la qualité, conformément au système type d'assurance de la qualité. Elle œuvrera à améliorer la collaboration entre sept organismes d'achat nationaux et leur autorité de réglementation nationale respective, en vue d'harmoniser les procédures de préqualification et d'homologation, conformément au système type d'assurance de la qualité. À la demande de l'OMS et sous ses orientations, l'Association renforcera les capacités des États Membres en vue de garantir que des systèmes fiables d'achat et d'approvisionnement en médicaments essentiels et produits de santé de qualité garantie et abordables soient en place, conformément aux recommandations de la résolution WHA67.22 (2014) : Accès aux médicaments essentiels, et de la résolution WHA69.25 (2016) : Lutter contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins, et agir pour la sécurité et l'accessibilité des médicaments pédiatriques.

5. **Bloomberg Family Foundation, Inc.**[1] Habituellement appelée Bloomberg Philanthropies, la Bloomberg Family Foundation, Inc. est une fondation philanthropique créée en 2006 avec pour objectif de faire en sorte que le plus grand nombre de personnes aient une meilleure qualité de vie et vivent plus longtemps, en privilégiant les cinq domaines prioritaires suivants : les arts, l'éducation, l'environnement ; l'innovation dans le secteur public ; et la santé publique. La Fondation, dont le siège est à New York, soutient des projets dans le monde entier tout en œuvrant également au niveau national. La Fondation est administrée par un conseil d'administration composé d'un groupe d'universitaires, de chefs d'entreprises, de philanthropes, d'artistes, et d'individus qui se sont distingués en tant que fonctionnaires de l'administration publique élus ou désignés. Les directeurs de la Fondation exercent des fonctions consultatives et de contrôle, et la responsabilité de la gestion quotidienne de la Fondation incombe à une petite équipe de direction. Le financement de la Fondation provient de placements et de contributions d'individus, principalement obtenus directement de M. Michael R. Bloomberg, Président directeur général de Bloomberg L.P. La Fondation a confié ses actifs et ses investissements à une société d'investissement qui gère les actifs philanthropiques de M. Michael R. Bloomberg, y compris ceux de la Fondation.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

6. L'OMS et la Bloomberg Family Foundation, Inc. ont collaboré pour la première fois en 2007 sur la question des maladies non transmissibles. La collaboration a commencé sur la lutte antitabac et s'est ensuite étendue et concerne désormais les données sur les besoins sanitaires, ainsi que la prévention des traumatismes involontaires, y compris la sécurité routière et la prévention de la noyade. Les contributions financières de la Fondation ont aidé l'OMS à investir dans l'élaboration d'orientations techniques et à fournir un soutien aux États Membres dans ces divers domaines d'activité. De telles contributions ont également permis à l'OMS d'incorporer ses lignes directrices et ses politiques relatives aux maladies non transmissibles, aux dispositifs de mise en œuvre pratique et reposant sur des bases factuelles, et de mettre au point des ateliers de formation afin de renforcer les capacités et développer des programmes viables. La Fondation a aussi participé activement au dialogue sur le financement en 2013, en 2015 et en 2016.

[1] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[1]

7. L'OMS et la Bloomberg Family Foundation, Inc. poursuivront leur collaboration actuelle. Au cours des trois prochaines années, la collaboration sera renforcée et élargie en vue de soutenir davantage les activités techniques et consultatives en cours pour identifier et mettre en œuvre des solutions concernant les maladies non transmissibles et la prévention des traumatismes involontaires. La collaboration portera essentiellement sur les aspects suivants : progresser dans l'atteinte des objectifs du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 ; renforcer les capacités des pays pour améliorer la législation nationale en matière de sécurité routière ; suivre les tendances et évaluer les progrès réalisés pour atteindre les cibles 3.4 et 3.6 des objectifs de développement durable ; échanger l'expertise technique afin de favoriser une analyse rigoureuse des solutions possibles pour prévenir les maladies non transmissibles et les accidents de la circulation ; et tirer profit des réseaux de la Fondation pour sensibiliser davantage à la prévention de la noyade dans le monde. La collaboration avec la Fondation est importante pour permettre aux États Membres de progresser en vue d'améliorer les résultats sanitaires et de réaliser les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

8. **Childhood Cancer International.**[2] Childhood Cancer International, auparavant International Confederation of Childhood Cancer Parent Organisation, a été fondé en 1994 et l'entité est enregistrée et basée aux Pays-Bas depuis 2015. Entre 2004 et 2014, l'entité était enregistrée en Espagne. Il s'agit d'une organisation non gouvernementale représentant 181 organisations de tutelle, des associations de survivants de cancer de l'enfant, des groupes de soutien de patients atteints de cancer et de sociétés du cancer dans 90 pays. L'entité est régie par une assemblée générale composée de 181 membres et d'un conseil d'administration comportant neuf personnes qui œuvrent dans les domaines de la sensibilisation et des soins du cancer chez l'enfant.

9. Childhood Cancer International œuvre en collaboration avec les responsables de l'élaboration des politiques, la société civile, les organisations internationales, et les professionnels médicaux de la santé et de la recherche. L'entité vise à réduire les décès évitables dus au cancer de l'enfant, à créer un environnement favorable et propice à la mise en œuvre d'initiatives de lutte contre le cancer, à faire avancer les traitements contre le cancer de l'enfant, à améliorer l'équité dans l'accès aux soins, et à transformer la qualité des soins.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

10. L'OMS et Childhood Cancer International ont collaboré pour créer des environnements favorables et catalyser la mise en œuvre effective des plans de santé nationaux en vue de lutter contre l'iniquité et de répondre aux besoins non satisfaits en matière de soins du cancer chez l'enfant. En collaboration avec l'OMS, l'entité : a diffusé les orientations de l'OMS sur les soins du cancer par l'intermédiaire d'ateliers et lors de la Journée internationale du cancer de l'enfant en vue de promouvoir les soins palliatifs et la prise en charge de la douleur ; a amélioré l'accès aux médicaments essentiels ; a augmenté le soutien en faveur des soins du cancer de l'enfant ; et a amélioré l'accès à ces soins. Sous la direction de l'OMS, l'entité a mis au point et parachevé pour chaque pays des outils d'évaluation sur les soins du cancer de l'enfant. Elle a aidé l'OMS à organiser des ateliers en Éthiopie,

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

aux Fidji, au Ghana et au Myanmar afin d'élaborer des plans de travail nationaux et des stratégies de mise en œuvre durables pour renforcer les capacités nationales dans le domaine des soins du cancer chez l'enfant. Enfin, l'entité a conduit, sous la direction de l'OMS, une évaluation dans 16 pays de la Région des Amériques pour analyser la façon dont les soins du cancer de l'enfant sont intégrés à leurs systèmes de santé en général. Cette collaboration a produit des données factuelles sur le système de santé pour orienter les décisions de politiques publiques reposant sur ces données et améliorer les soins du cancer de l'enfant dans la Région.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[1]

11. L'OMS continuera à collaborer avec Childhood Cancer International dans le domaine des soins du cancer de l'enfant, en particulier en maximisant l'engagement des parents, des aidants et des familles, à l'aide de l'approche intégrée et centrée sur la personne de l'OMS. L'entité œuvrera avec l'OMS pour améliorer les soins palliatifs pédiatriques, la prise en charge de la douleur et des symptômes grâce à la mise en œuvre des lignes directrices OMS relatives au traitement pharmacologique des douleurs persistantes chez les enfants atteints de maladies, en fonction du contexte national, et à la formation des parents à l'utilisation des équipements associés. L'entité assurera la promotion des orientations de l'OMS sur la réduction de la malnutrition et l'amélioration de l'état nutritionnel des enfants atteints de cancer. Tirant profit des manifestations existantes telles que la Journée internationale du cancer de l'enfant et la Semaine internationale des survivants du cancer de l'enfant, l'entité mettra en évidence, en collaboration avec l'OMS, le cancer de l'enfant en tant que problème de santé publique conformément au Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 de l'OMS. Enfin l'entité apportera un soutien aux activités de l'OMS dans les pays en vue d'intensifier les efforts de lutte contre les maladies non transmissibles, en créant des environnements favorables pour promouvoir les besoins des enfants et des adolescents atteints de cancer, et mobiliser un soutien de façon à répondre aux besoins psychosociaux des parents et des familles touchés.

12. **Société internationale d'oncologie pédiatrique.**[2] La Société internationale d'oncologie pédiatrique est une organisation non gouvernementale fondée en 1969 et enregistrée en Suisse depuis 2015. L'entité est une organisation composée de plus de 1200 membres, notamment des professionnels de la santé et des sciences qui ont un intérêt dans le domaine du cancer de l'enfant. L'entité est dirigée par une assemblée composée de l'ensemble de ses membres votants, d'un conseil d'administration réunissant les administrateurs principaux de l'entité et d'un conseil des directeurs composé de professeurs dans le domaine de l'oncologie. La Société est principalement financée par les cotisations de ses membres. Elle reçoit également un revenu des sponsors de ses congrès, dont notamment des entités du secteur privé.

13. La Société veille à ce que chaque enfant et jeune adulte atteint de cancer ait accès aux traitements et aux soins adéquats et que toutes les personnes intervenant dans le domaine du cancer de l'enfant dans le monde entier aient accès aux informations les plus récentes grâce aux réunions, à la mise en réseau et au développement professionnel continu. La Société soutient les personnes qui dispensent des soins aux enfants et aux jeunes adultes atteints de cancer afin de fournir les meilleures thérapies curatives et palliatives. Enfin, elle préconise le suivi adapté et à long terme des enfants et des jeunes adultes à la suite d'un traitement contre le cancer.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

14. La Société a collaboré avec l'OMS sur les soins du cancer de l'enfant en apportant une contribution technique à l'élaboration et à la mise en œuvre du Cadre OMS pour des services de santé intégrés centrés sur la personne. Elle a également aidé l'OMS à examiner les programmes nationaux de lutte contre le cancer, ainsi que la liste des dispositifs médicaux prioritaires pour la prise en charge du cancer. La Société a non seulement contribué à l'élaboration du cadre pour une action mondiale accélérée en faveur de la santé des adolescents : Guide pour aider à la mise en œuvre dans les pays, et à l'outil OMS de collecte de données pour rassembler des informations sur la pénurie mondiale de médicaments essentiels, mais elle a aussi soutenu l'Organisation dans ces projets. En collaboration avec l'OMS, la Société a diffusé des orientations de l'OMS sur les soins du cancer, notamment lors des congrès de la Société et dans le cadre d'ateliers conjoints dans les pays, avec la participation des représentants des ministères de la santé.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[1]

15. L'entité collaborera avec l'OMS pour appuyer la mise en œuvre du Cadre pour des services de santé intégrés centrés sur la personne, ainsi que les activités de l'OMS ayant trait à la lutte contre le cancer. À la demande de l'OMS et sur ses orientations, la Société fournira un soutien technique aux États Membres pour améliorer leur capacité à prendre en charge les soins du cancer de l'enfant. La Société aidera l'OMS à élaborer des programmes en vue de renforcer les capacités en matière de ressources humaines dans les soins du cancer de l'enfant, et formera des prestataires qualifiés. La Société aidera également l'OMS à mettre au point un outil afin d'effectuer des analyses de situation concernant l'accès aux services de diagnostic et de traitement, et identifiera les obstacles à l'accès aux médicaments essentiels de qualité, abordables, et aux technologies médicales pour la lutte contre le cancer de l'enfant. Enfin, en collaboration avec l'OMS, la Société mènera des activités de sensibilisation en vue d'améliorer l'accès aux médicaments essentiels et aux technologies médicales.

16. **IOGT International.**[2] La vision de IOGT International, créé en 1851 est la suivante : « une vie pour tous les êtres humains leur permettant de réaliser leur plein potentiel, et exempte des risques causés par l'alcool et d'autres drogues ». Pour atteindre cet objectif, IOGT International encourage un mode de vie sans alcool et autres drogues. L'entité, dont le siège est à Stockholm, est une organisation non gouvernementale composée d'organisations nationales, d'institutions et dans des cas particuliers d'individus qui acceptent et respectent les conditions d'adhésion à l'organisation. Les organisations membres sont issues de 58 pays.

17. L'autorité suprême de l'organisation est le congrès des membres de IOGT International. Entre les sessions du congrès, l'autorité est dévolue au conseil d'administration international élu par le congrès. La moitié de son financement provient des cotisations des membres et l'autre moitié provient d'autres contributions.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

18. IOGT International a soutenu l'OMS dans la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool, en organisant notamment des ateliers de renforcement des capacités sur la prévention de l'alcoolisme avec certains bureaux de l'OMS dans les pays. IOGT International a apporté un soutien à l'OMS en ce qui concerne la planification et l'organisation du premier Forum mondial sur l'alcool, les drogues et les conduites addictives, en facilitant la participation de la société civile et en donnant des exemples d'enseignements tirés de la société civile. L'entité a également présenté les meilleures pratiques de la société civile à la Conférence mondiale de l'OMS sur les maladies non transmissibles, qui s'est tenue en octobre 2017, et a par ailleurs participé aux travaux du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles, en particulier eu égard à la consommation d'alcool et aux addictions.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour la période 2018-2020[1]

19. IOGT International soutient le rôle de l'OMS en tant qu'institution chargée d'établir des normes en santé publique et mondiale. Dans cet esprit, IOGT International coopère avec l'OMS pour aider les États Membres à mettre en œuvre la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool. Conjointement avec l'OMS, l'entité continuera à planifier et à organiser une formation de renforcement des capacités en vue de sensibiliser la société civile aux niveaux national, régional et international afin de réduire l'usage nocif de l'alcool et de développer les capacités techniques pour mettre en œuvre et faire appliquer les politiques à ce sujet, ainsi que pour inclure des considérations relatives aux politiques sur l'alcool dans d'autres domaines politiques pertinents. IOGT International apportera son soutien et sa contribution à l'initiative OMS/PNUD sur l'usage nocif de l'alcool, la violence et les maladies infectieuses, ceci dans le but de faciliter la mise en réseau ainsi que l'échange d'expériences et de meilleures pratiques au niveau international et entre les pays. IOGT international aidera l'OMS à mener des recherches comparatives sur les différents aspects de l'usage nocif de l'alcool, ainsi que des études sur l'efficacité de différentes mesures politiques mises en œuvre dans des contextes culturels et de développement variés, en vue de garantir la diffusion des nouvelles connaissances sur l'épidémiologie de la consommation et les méfaits de l'alcool. L'entité continuera en outre à appuyer les travaux du mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles.

20. **KNCV Tuberculosis Foundation (Koninklijke Nederlandse Centrale Vereniging tot Bestrijding der Tuberculose).**[2] L'entité est une organisation non gouvernementale internationale créée en 1903 à La Haye (Pays-Bas), et son objectif est d'éliminer la tuberculose dans le monde, moyennant l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre la tuberculose efficaces, efficientes et durables. Son siège est situé à La Haye et elle dispose également de bureaux dans plusieurs pays bénéficiaires de ses programmes.

21. L'entité est composée de membres dont notamment des fondations philanthropiques, des établissements universitaires et des entités gouvernementales. La responsabilité ultime de gouvernance de l'entité incombe à l'assemblée générale des membres, laquelle nomme un conseil d'administration chargé de la gouvernance de contrôle de l'entité. La majorité des revenus de la Fondation proviennent de subventions de l'État.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

22. L'OMS et KNCV Tuberculosis Foundation collaborent depuis longtemps dans le domaine de la lutte contre la tuberculose. Il s'agit notamment d'un soutien à l'élaboration de politiques de lutte contre la maladie au niveau mondial à travers une participation active en tant que membre d'un ensemble divers de réseaux et de comités de politiques de l'OMS, notamment le Groupe consultatif stratégique et technique pour la tuberculose et les Comités Feu Vert au niveau régional. La Fondation a également apporté un soutien direct à l'OMS en matière de promotion, de diffusion et de mise en œuvre dans les pays des politiques et lignes directrices mondiales de l'OMS, grâce à l'élaboration d'outils de mise en œuvre pratiques issus des documents de politique, du renforcement des capacités et du soutien technique de l'OMS. L'entité est également cofondatrice, avec la Région européenne, de la Conférence Wolfheze à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et des chercheurs dans le domaine de la tuberculose.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[1]

23. L'objectif global de la collaboration entre l'OMS et KNCV Tuberculosis Foundation est d'encourager l'adoption et l'application au niveau national de la Stratégie OMS pour mettre fin à la tuberculose et de produire des données factuelles supplémentaires à partir de l'expérience sur le terrain en vue de lutter contre la tuberculose de manière efficace et efficiente pour mettre fin à la tuberculose d'ici 2030, conformément aux objectifs de développement durable. À cette fin, la Fondation apportera son soutien à l'OMS pour accélérer les progrès visant à mettre fin à la tuberculose, en privilégiant en particulier les besoins des personnes vivant dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, et pour produire des données factuelles supplémentaires issues de l'expérience sur le terrain en ce qui concerne le dépistage ciblé, l'identification des obstacles aux services de lutte contre la tuberculose de qualité et les protocoles de traitement. La collaboration s'étend également à l'élaboration d'une base factuelle pour lutter efficacement contre la tuberculose chez l'enfant. La collaboration entre l'OMS et KNCV Tuberculosis Foundation visera à stimuler et à orienter l'élaboration d'une politique mondiale de lutte contre la tuberculose et à y contribuer, ainsi qu'à soutenir un plaidoyer politique de haut niveau en faveur d'un engagement politique pour lutter contre la tuberculose.

24. **Médecins du monde.**[2] Créé en 1980 en France, Médecins du monde est une organisation non gouvernementale, dont le siège est situé à Paris, présente dans 45 pays par l'intermédiaire de ses programmes dans le monde entier. Son réseau mondial, composé d'organisations membres en Allemagne, en Argentine, en Belgique, au Canada, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, en Grèce, au Japon, au Luxembourg, au Pays-Bas, au Portugal, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en Suède et en Suisse met en œuvre des programmes supplémentaires à l'échelle mondiale. L'objectif principal de l'organisation est de dispenser des soins aux populations les plus vulnérables dans les situations de crise et de privation dans le monde entier et en France, sur la base de sa pratique de la médecine en toute indépendance. L'entité attire également l'attention sur les risques de crises et de menaces pour la santé et la dignité humaines afin d'aider à les prévenir.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

25. Médecins du monde est une organisation composée de membres dont la plupart sont des professionnels de la santé. Sa plus haute instance est l'assemblée générale de ses membres qui élit un conseil d'administration. Elle se réunit une fois par mois pour prendre des décisions relatives à l'orientation politique de l'entité. Environ la moitié du financement de Médecins du monde provient des dons du grand public et de legs, tandis que l'autre moitié est obtenue grâce au financement et aux subventions institutionnels du secteur public. Les membres du réseau sont financés de manière indépendante ; toutefois, certains membres effectuent des transactions financières les uns avec les autres.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

26. Médecins du monde a contribué aux lignes directrices de l'OMS relatives au dépistage, aux soins et au traitement des personnes atteintes d'une infection chronique par le virus de l'hépatite C, aux lignes directrices sur le dépistage de l'hépatite B et de l'hépatite C, ainsi qu'à l'élaboration de politiques sur l'hépatite et de la Stratégie mondiale du secteur de la santé contre l'hépatite virale 2016-2021. L'entité a participé au comité consultatif en vue de la mise au point du plan d'action pour la riposte du secteur de la santé à l'hépatite virale dans la Région européenne de l'OMS et a apporté un soutien à la planification et à la préparation du Sommet mondial sur l'hépatite. La collaboration avec l'OMS s'est déroulée en particulier dans les pays ; par exemple, Médecins du monde a appuyé les activités dirigées par l'OMS concernant la santé mentale en République centrafricaine, a mené une surveillance épidémiologique conjointe au Népal, et a contribué aux activités dans le cadre des situations de crises humanitaires dans le monde entier. La collaboration s'est également étendue au domaine de la santé sexuelle et reproductive des adolescents, afin d'accroître l'accès aux interventions pour améliorer la santé de la femme, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[1]

27. L'OMS et Médecins du monde poursuivront leur collaboration dans le domaine de l'élimination de l'hépatite virale durant la période 2018-2020 à l'échelle mondiale et en Europe. Par ailleurs, l'entité fournira un soutien à l'OMS concernant l'élaboration d'orientations normatives, la participation de la société civile à la lutte contre le VIH et l'hépatite virale, et les missions d'évaluation dans les pays. La collaboration sur la santé mentale en République centrafricaine continuera moyennant la participation de l'entité aux activités de l'OMS sur la santé mentale et la fourniture d'un soutien aux activités menées au niveau national. La collaboration sera renforcée en matière de santé sexuelle et reproductive, et Médecins du monde continuera de soutenir les activités de l'OMS dans le cadre des situations de crise humanitaire.

28. **Osteopathic International Alliance.**[2] L'entité, constituée en 2004 dans l'État de l'Illinois (États-Unis d'Amérique), est une organisation non gouvernementale dont le siège est situé à Chicago (État de l'Illinois). Son objectif est de faire avancer la philosophie et la pratique de la médecine ostéopathique et l'ostéopathie dans le monde entier, en favorisant l'excellence dans la formation médicale en ostéopathie, ainsi que la recherche et la prestation de soins de santé dans ce domaine.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 217).

29. Osteopathic International Alliance est une organisation dont les membres sont des organisations nationales de praticiens ostéopathes. Elle comporte actuellement 79 organisations membres représentant 28 pays sur cinq continents. La réunion générale annuelle est la plus haute instance de prise de décisions de l'entité, et le conseil des directeurs est chargé de représenter les organisations membres dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'entité et de maintenir une surveillance des décisions financières et des comités. Les trois quarts du financement de l'Alliance proviennent des cotisations des organisations membres, et le reste provient des frais de conférence.

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

30. Depuis 2005, Osteopathic International Alliance collabore avec l'OMS, principalement pour apporter un soutien à l'élaboration de références pour la formation en ostéopathie. En outre, l'entité a apporté une contribution à la mise au point de la Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023 en vue de définir des méthodes de recherche et les priorités en matière de médecine traditionnelle et d'établir des références pour la pratique du « Tuina ». Le soutien a consisté notamment en une contribution apportée à la rédaction, à l'édition et à la révision des politiques, des documents et des pratiques, ainsi qu'en une participation et un soutien aux discussions sur les connaissances en matière de médecine traditionnelle et en particulier de l'ostéopathie.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[1]

31. S'appuyant sur la collaboration passée, l'entité : apportera un soutien à la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle 2014-2023 en fournissant des données sur la croissance et la portée de la profession d'ostéopathe en vue d'éclairer les notes d'orientation ; contribuera à la mise au point de références pour la pratique en ostéopathie ; élaborera un glossaire de la terminologie dans ce domaine ; et continuera à soutenir l'OMS, le cas échéant.

32. **PATH.**[2] Constitué en 1981 dans l'État de Washington (États-Unis d'Amérique), PATH est une organisation non gouvernementale qui soutient les innovations à visée transformatrice pour améliorer la santé des femmes et des enfants. En 1984, l'entité a changé de nom pour devenir : « PATH – Program for Appropriate Technology in Health » et en 2014, les statuts de l'organisation ont été modifiés et le nom de l'entité est devenu « PATH ». L'entité est régie par un conseil composé d'individus travaillant dans divers secteurs, notamment le secteur privé, comme les laboratoires, les laboratoires pharmaceutiques, les entreprises de technologies, les sociétés de vente au détail et financières. PATH est principalement financé par des fondations philanthropiques et des subventions de l'État.

33. Les objectifs de PATH sont les suivants : améliorer la disponibilité, l'acceptation, l'utilisation et la sécurité des produits et technologies sanitaires dans les pays en développement ; identifier, mettre au point ou adapter les technologies et les produits qui permettront d'améliorer ou d'élargir la disponibilité des soins de santé primaire ; et diffuser les résultats des données scientifiques et techniques sur les technologies de santé appropriées et les mettre à disposition des États Membres intéressés. Pour accomplir sa mission, PATH collabore avec un éventail d'entités du secteur privé.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

34. PATH collabore avec l'OMS depuis le lancement en 1998 de son programme de vaccination des enfants et l'entité apporte actuellement un soutien à l'Organisation dans la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les vaccins. La collaboration de PATH avec l'OMS sur les vaccins et la vaccination comprend notamment la fourniture d'un soutien à l'OMS en vue de faciliter l'introduction systématique du vaccin MenAfriVac® (contre la méningite A) dans les programmes de vaccination nationaux et d'élaborer un document révisé sur le vaccin contre l'encéphalite japonaise. L'entité a également assisté l'OMS dans le développement clinique de vaccins antipaludiques, aboutissant à l'homologation et à l'introduction du vaccin candidat antipaludique RTS,S dans les pays à revenu faible. Enfin, PATH a apporté un financement à l'OMS pour soutenir ses activités ayant trait aux maladies à prévention vaccinale, à la santé maternelle et reproductive et au paludisme.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[1]

35. PATH poursuivra sa collaboration avec l'OMS sur les vaccins et la vaccination, en particulier en aidant l'OMS à atteindre les objectifs du Plan d'action mondial pour les vaccins d'ici à 2020. La collaboration portera essentiellement sur les aspects suivants : faire progresser les travaux sur la vaccination maternelle, l'accent étant mis sur le virus respiratoire syncytial ; soutenir l'OMS dans la mise en œuvre pilote du vaccin antipaludique RTS,S/AS01 au Ghana, au Kenya et au Malawi visant à proposer un vaccin injectable conférant une protection partielle contre le paludisme chez les jeunes enfants ; fournir un soutien technique pour l'introduction accélérée de nouveaux vaccins préqualifiés par l'OMS ; et de mener des activités de sensibilisation en vue d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour les vaccins.

36. **Internationale des services publics.**[2] L'Internationale des services publics a été fondée en 1907 et enregistrée en tant qu'association en France. Il s'agit d'une fédération syndicale internationale qui se consacre à la promotion des services publics de qualité dans le monde entier. Elle compte plus de 650 membres, originaires de plus de 150 pays. Ensemble, ces syndicats représentent plus de 20 millions de travailleurs du secteur public qui fournissent des services au sein des autorités centrales, travaillent dans les domaines des services sociaux, de la santé, des services municipaux, de l'administration locale et régionale et des services d'utilité publique. L'entité est une organisation non gouvernementale de défense et de promotion des services publics de qualité, de renforcement des capacités des syndicats, des droits fondamentaux sur le lieu de travail, de l'égalité et de la diversité.

37. L'entité a une structure régionale comportant quatre régions : Afrique et pays/territoires arabes ; Asie et Pacifique ; Europe (par l'intermédiaire de la Fédération européenne des syndicats du service public) ; et Inter-Amériques. Elle est régit par un congrès composé de l'ensemble des délégués de ses organisations membres qui se réunit tous les cinq ans et par un conseil d'administration composé de représentants choisis parmi les organismes affiliés se réunissant tous les ans. L'entité est principalement financée par les cotisations de ses membres et par des subventions d'autres organisations non gouvernementales et d'établissements universitaires.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

38. L'OMS a collaboré avec l'Internationale des services publics en vue d'optimiser la disponibilité, la performance, la qualité et l'impact des personnels de santé au moyen d'une sensibilisation stratégique en faveur de politiques à bases factuelles. L'entité a œuvré en tant que commissaire au sein de la Commission de haut niveau des Nations Unies sur l'emploi dans le secteur de la santé et la croissance économique, coordonnée par l'OMS, l'OIT et l'OCDE. Dans ce contexte, l'entité a soumis des données factuelles au groupe d'experts auprès de la Commission susmentionnée et a facilité la consultation entre la Commission et les organisations de personnels de santé. Par ailleurs, l'entité a apporté un soutien au groupe OMS chargé d'élaborer une ligne directrice sur les programmes destinés aux agents de santé à base communautaire, et à l'élaboration par l'OMS de la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé à l'horizon 2030, en fournissant des données factuelles et en formulant des recommandations lors du processus de consultation.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour la période 2018-2020[1]

39. L'Internationale des services publics collaborera avec l'OMS pour soutenir la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur les ressources humaines pour la santé et du Plan d'action quinquennal pour l'emploi en santé et la croissance économique inclusive (2017-2021), « S'engager pour la santé ». En collaboration avec l'OMS, l'entité soutiendra l'intensification, en tant que force de transformation, de la formation des personnels de santé afin de produire les personnels du secteur sanitaire et social nécessaires pour parvenir à la couverture sanitaire universelle, résultant d'un dialogue social tripartite. En collaboration avec l'OMS, l'entité aidera les États Membres à établir et à renforcer les mécanismes, processus et institutions de dialogue social. L'entité mènera des travaux de recherche collaborative comportant des analyses du marché du travail. Elle renforcera l'échange d'expérience et soutiendra l'application du Code de pratique mondial de l'OMS pour le recrutement international des personnels de santé.

40. **Wellcome Trust.**[2] Créée en 1936 et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles, cette fondation philanthropique soutient la recherche biomédicale visant à proposer de nouvelles idées, comprendre la santé et les maladies, améliorer la santé grâce à l'innovation et influer sur les politiques en vue de protéger, de préserver et de faire progresser plusieurs aspects ayant trait à la santé et au bien-être de l'humanité, et de renforcer et de promouvoir les connaissances et l'éducation dans le domaine de la santé. À cette fin, l'entité apporte un soutien aux scientifiques et aux chercheurs au Royaume-Uni et dans plus de 70 pays.

41. La plus haute instance de prise de décisions du Wellcome Trust est son conseil d'administration, composé des directeurs et des membres de l'entité. Les membres du conseil sont des personnalités reconnues dans les domaines de la médecine, des sciences, des affaires et des politiques. L'entité dispose d'un portefeuille d'investissement diversifié dont les rendements permettent de financer l'ensemble des travaux bénéficiant de son soutien.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

42. Le Wellcome Trust a soutenu les activités de recherche-développement de l'OMS qui ont permis à l'Organisation de mettre à exécution les priorités liées aux flambées de maladie à virus Ebola en 2014-2015 et de maladie à virus Zika en 2015-2016. Le soutien apporté concernait notamment les essais cliniques dirigés par l'OMS pour les vaccins contre le virus Ebola et la recherche relative à l'amélioration de la préparation en cas d'épidémie, y compris le soutien en faveur de la promotion des cadres de partage des données ainsi que la définition d'une éthique de la recherche et de protocoles sur la gouvernance à l'intention des chercheurs dans le domaine. L'entité a également apporté un soutien à une évaluation des lignes directrices OMS sur les urgences sanitaires, ainsi que la mise au point d'un outil de soutien à la mise en œuvre de ces lignes directrices.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS de 2018 à 2020[1]

43. Au cours des trois prochaines années, la collaboration devrait se poursuivre dans les mêmes domaines et sera étendue à la fourniture d'un soutien aux activités de l'OMS ayant trait à la préparation en cas de pandémie et aux efforts de riposte aux situations d'urgence sanitaire, en particulier moyennant le schéma directeur de l'OMS en matière de recherche-développement dans l'action de prévention contre les épidémies. Un appui du Wellcome Trust est également envisagé en matière de renforcement des activités et des efforts de l'OMS pour lutter contre les infections résistantes aux médicaments notamment, entre autres, en fournissant un soutien aux activités de sensibilisation à l'échelle mondiale, en privilégiant davantage les données permettant de promouvoir un changement de comportement, les produits diagnostiques et le rôle des vaccins pour combattre la résistance aux antimicrobiens. Des efforts sont en cours pour élargir à d'autres domaines d'activités la collaboration existante entre l'OMS et le Wellcome Trust.

44. **United States Pharmacopeia Convention.**[2] La United States Pharmacopeia Convention est enregistrée depuis 1974 en tant qu'organisation à but non lucratif dans l'État du Maryland (États-Unis d'Amérique). Il s'agit d'une organisation non gouvernementale dotée d'entités subsidiaires au Brésil, en Chine, au Ghana, en Inde, au Nigéria, aux Philippines et en Suisse. L'entité est principalement financée par la vente de normes de référence, de publications, de programmes de vérification, et de matériels éducatifs sur la pharmacopée. Elle est composée de 458 membres, notamment des établissements universitaires ; des professionnels de la santé et des associations scientifiques ; des consommateurs et d'autres organisations représentant l'intérêt public ; des associations de fabricants, commerciales et affiliées ; des organismes ou directions publics ; et d'instances non gouvernementales chargées de la définition des normes et de l'évaluation de la conformité. L'entité est régie par un conseil d'administration composé d'individus travaillant dans des institutions universitaires et des entités du secteur privé.

45. L'entité établit et diffuse des informations sur les normes de qualité reconnues officiellement ainsi que des informations faisant autorité sur l'utilisation de médicaments et de technologies de soins de santé par des professionnels de la santé, des patients et des consommateurs pour environ 6300 formes galéniques pour des médicaments et des suppléments alimentaires. Elle collabore étroitement avec des organismes gouvernementaux, des ministères et des autorités de réglementation pour permettre de fournir des informations sur les normes susceptibles de contribuer à la préservation de l'approvisionnement mondial en médicaments, en suppléments alimentaires et en constituants de denrées alimentaires.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

[2] Le profil de l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

Activités menées en collaboration avec l'OMS de 2015 à 2017

46. L'entité a collaboré avec l'OMS pour améliorer l'accès aux médicaments et technologies de la santé, notamment en soutenant le programme OMS de préqualification des médicaments pour les produits de médecine essentiels. L'entité a collaboré avec le Bureau régional des Amériques/OPS pour appuyer le réseau panaméricain de laboratoires officiels de contrôle des médicaments et du programme externe de contrôle de la qualité. Sur demande de l'OMS, l'entité a mené des activités de formation et de renforcement des capacités à l'intention des États Membres en vue de soutenir la surveillance de la qualité des médicaments. Elle a mis à disposition des données de qualité pour informer les États Membres et les initiatives de suivi mondial de l'OMS des médicaments de qualité inférieure et falsifiés.

Activités de collaboration prévues avec l'OMS pour la période 2018-2020[1]

47. L'OMS continuera de collaborer avec l'entité en ce qui concerne l'accès aux médicaments et aux technologies de la santé. Sous l'autorité de l'OMS, l'entité œuvrera à renforcer les systèmes nationaux de contrôle et d'assurance de la qualité. Elle tirera parti de ces plateformes de formation dans l'ensemble des fonctions et questions de réglementation, élargissant ainsi les efforts régionaux. L'entité soutiendra l'objectif du programme de préqualification des médicaments consistant à accroître l'approvisionnement en produits médicaux essentiels et de qualité garantie à l'échelle mondiale. Elle collaborera avec l'OMS dans le cadre de ses activités sur les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés en ce qui concerne les efforts visant : à suivre la qualité des médicaments ; à mettre à disposition des données de qualité ; et à encourager l'application des meilleures pratiques pour atténuer la charge que constituent les médicaments de qualité inférieure et falsifiés, notamment en renforçant les liens entre les activités de lutte contre les produits médicaux de qualité inférieure et celles visant à combattre les menaces émergentes telles que la résistance aux antimicrobiens. Sur demande de l'OMS et conformément aux politiques et aux réglementations de l'Organisation, l'entité fournira un soutien au renforcement des capacités des fabricants locaux afin qu'ils soient en mesure de satisfaire à la demande locale en médicaments de qualité garantie.

[1] Le plan de collaboration proposé par l'entité est disponible dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).

ANNEXE 2

ACTEURS NON ÉTATIQUES EN RELATIONS OFFICIELLES FAISANT L'OBJET D'UN EXAMEN TRIENNAL DE LEUR COLLABORATION AVEC L'OMS

1. Alliance pour la promotion de la santé
2. Caritas Internationalis
3. Société européenne d'oncologie médicale
4. Fédération dentaire internationale (FDI)
5. Global Diagnostic Imaging, Healthcare IT and Radiation Therapy Trade Association
6. Alliance mondiale des technologies médicales
7. Health Technology Assessment International
8. Helen Keller International
9. Humatem
10. International AIDS Society
11. Association internationale de recherche dentaire
12. International Association for Hospice and Palliative Care, Inc.
13. Association internationale de logopédie et phoniatrie
14. Organisation internationale de surveillance et de recherche concernant les anomalies congénitales
15. Commission internationale de protection contre les rayonnements non ionisants
16. Commission internationale de protection radiologique
17. Conseil international d'ophtalmologie
18. Fédération internationale du diabète
19. Association internationale d'épidémiologie
20. Fédération internationale des sociétés d'oto-rhino-laryngologie
21. Association internationale contre la lèpre
22. International Medical Corps
23. Réseau international sur la santé, l'environnement et la sécurité de l'enfant
24. Organisation internationale de physique médicale
25. Société internationale d'épidémiologie environnementale
26. Société internationale d'audiologie
27. International Society of Doctors for the Environment
28. Société internationale de néphrologie
29. Association internationale pour les résidus solides
30. Union internationale contre les infections transmises sexuellement
31. Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires
32. Union internationale des sociétés d'immunologie
33. Union internationale de toxicologie
34. March of Dimes Foundation
35. Opération médicaments antipaludiques
36. Organisation pour la prévention de la cécité
37. RAD-AID International
38. Rotary International
39. Stichting Global Network of People Living with HIV/AIDS (GNP+)
40. Fédération internationale de thalassémie
41. The Global Alliance for Rabies Control, Inc.
42. Association internationale des Lions Clubs
43. Fédération internationale des associations contre la lèpre
44. Société royale du Commonwealth pour les aveugles (Sight Savers)
45. Alliance mondiale pour les soins palliatifs

46. Tropical Health and Education Trust
47. Union internationale contre le cancer
48. WaterAid
49. Fédération mondiale des sociétés de médecine chinoise
50. Fédération mondiale de l'hémophilie
51. Fédération mondiale du thermalisme et du climatisme
52. Fédération mondiale du cœur
53. Alliance mondiale contre l'hépatite
54. Ligue mondiale contre l'hypertension
55. Conseil mondial de la plomberie
56. Organisation mondiale contre l'accident vasculaire cérébral
57. Association mondiale vétérinaire

La décision sur l'examen des relations officielles avec les acteurs non étatiques ci-après, prévue à la cent quarantième session du Conseil exécutif, a été renvoyée à la cent quarante-deuxième session du Conseil exécutif en vertu de la décision EB140(10) (2017) :[1]

58. Fédération Handicap International
59. Alliance internationale des femmes : égalité des droits – égalité des responsabilités
60. International Insulin Foundation.
61. International Spinal Cord Society
62. Union internationale de promotion de la santé et d'éducation pour la santé
63. Association italienne des amis de Raoul Follereau
64. Association internationale des femmes médecins
65. Medicines for Europe (former European Generic Medicines Association)
66. Fédération mondiale des sourds

= = =

[1] Des informations relatives aux activités de collaboration prévue avec l'OMS de 2018 à 2019 sont disponibles dans le registre OMS des acteurs non étatiques (https://publicspace.who.int/sites/GEM/default.aspx#, consulté le 23 octobre 2017).